

Rencontre avec Michaël Delafosse Président de l'EPIC du domaine d'O

Conseiller départemental, Président de la commission de l'éducation,
de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs,
Conseiller municipal de Montpellier

le 16/11/16, à la permanence de Michael Delafosse (MD) et Gabrielle Henri

Présents pour le Collectif : Daniel Crépin, François Amy de la Bretèque, Pierre Andrieux

Cette rencontre a eu lieu à la demande du Collectif .

Les échanges ont été cordiaux et de bonne qualité. MD a affirmé au début et à la fin de la réunion qu'il se tenait à notre disposition pour tout complément d'information.

Les propos de Mr Delafosse peuvent être résumés ainsi :

- ⇒ Rappel de l'investissement effectué jusqu'ici par le Conseil Départemental au Domaine d'O (environ 6 M€ par an).
- ⇒ Loi NOTRe : concernant l'application de la loi NOTRe le transfert des compétences, partout en France (sauf à Lyon) il y a eu accord entre département et Métropole et jamais le transfert des compétences n'a été total.
- ⇒ La Métropole aurait beaucoup de difficulté à assumer le transfert intégral des compétences. Cela lui coûterait 36M € et le transfert des personnels n'est pas préparé.
- ⇒ Partage « temporel » du domaine : Il ne s'agirait pas du transfert des équipements, mais seulement de l'exploitation.
- ⇒ Proposition du Conseil Départemental : l'exploitation du théâtre JC Carrière pourrait être cédée l'hiver à la Métropole, en association possible avec le Centre Dramatique National, ce qui devrait garantir une certaine qualité et une certaine pérennité.
- ⇒ Une convention d'occupation du domaine entre le Conseil Départemental et l'EPIC représenté par MD, a été signée et déposée à la Préfecture en février 2016. Dans la convention, M.D a tenu lui-même à traiter spécialement le Théâtre d'O parmi « les biens occupés de façon occasionnelle et temporaire par l'EPIC », afin de le mettre à l'abri lors des discussions sur le transfert.
- ⇒ L'EPIC Hérault-Culture est en cours de création. Le Conseil Départemental a proposé à la Métropole d'y siéger. Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, serait favorable à cette structure.
- ⇒ Rôle du préfet : il détient la décision finale. MD nous recommande de le sensibiliser et mieux, de lui demander une audience, car selon lui, le Préfet considère que les usagers ne se sont pas manifestés dans quelque direction que ce soit.
- ⇒ A la question posée explicitement : quelle est pour le Conseil Départemental, la solution théorique idéale ? Il répond « le statu quo. (le collectif précise qu'il ne défend pas pour autant une programmation figée).
- ⇒ MD conseille d'écrire au Président de la Chambre Régionale des Comptes qu'il pense être plutôt favorable au Département. Les officiels, dit-il, sont sensibles à la pression de la société civile.
- ⇒ Selon MD, les réunions mensuelles entre le Conseil Départemental et la Métropole, (« Commissions Locales d'Évaluation des Ressources et des Charges Transférées ? ») ne réunissent que les juristes et les argentiers des 2 collectivités.

Les interventions et commentaires des membres du Collectif tout au long de l'entretien :

- ⇒ Le Collectif reconnaît clairement la participation du Conseil Départemental à l'existence et au succès du Domaine d'O.
- ⇒ Le Collectif réitère ses souhaits et son objectif : défendre ce lieu culturel emblématique, préserver l'identité du Domaine d'O, sa programmation et son intégrité physique et spatiale, depuis le Théâtre J.C. Carrière, l'amphithéâtre de verdure situés dans la partie Nord jusqu'au Théâtre d'O situé dans la partie Sud, quelle que soit la Collectivité qui en assurera la gestion après l'application de la Loi NOTRe.
- ⇒ Selon ce qui a été transmis par la presse, en cas de séparation Nord/Sud le Théâtre d'O ne serait plus un lieu de spectacle. Jusqu'à présent, le Théâtre d'O tenait pleinement son rôle de salle de spectacle et de lieu d'accueil en résidence, de compagnies régionales. C'est une partie importante du fonctionnement du Domaine d'O qui permet de monter des actions de médiation (rencontres, ateliers, projets...) avec un public varié (jeunes, personnes âgées, en difficulté personnelle ou sociale...). C'est ce travail de longue haleine qui reflète la qualité d'un service public de la culture. C'est un argument de poids pour maintenir l'intégrité spatiale du Domaine.
- ⇒ Dans ce souci d'intégrité spatiale du Domaine d'O la séparation en deux zones distinctes Nord et Sud serait dommageable. Les artistes ne pourraient plus utiliser tous les espaces du Domaine d'O (espaces extérieurs par exemple où des spectacles sont programmés aux beaux jours, notamment lors du Printemps des Comédiens).
- ⇒ La séparation de la saison artistique en deux zones temporelles, une autre éventualité relayée par les medias, paraît également très dommageable : Saison d'hiver pour la Métropole et Festivals d'été pour le Département. Or le lien entre l'été et l'hiver est évident. Les spectacles proposés lors de la période estivale sont en lien avec la programmation de la saison d'hiver. Les mêmes équipes, qui connaissent bien les lieux, travaillent l'hiver et l'été au domaine d'O. Tout est cohérent : le style artistique du domaine tient compte de la diversité des formes d'expression (théâtre, musique, cirque, jeune public). Les créations, les diffusions, les actions de médiation et la communication sont reliées, permanentes, dépassent la dichotomie des saisons.
- ⇒ Une demande de rendez-vous a déjà été faite à Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, avant cette entrevue. Cette rencontre nous permettra de connaître sans intermédiaire, la position de la Région.
- ⇒ Une nouvelle lettre est adressée à Philippe Saurel pour réitérer une demande de rendez-vous, la précédente étant restée sans réponse. Les intentions de la Métropole sont inconnues pour l'instant quant à l'utilisation de Domaine d'O.
- ⇒ La suggestion de demande de rendez-vous adressée au Préfet de L'Hérault et au Président de la Chambre Régionale des Comptes est entendue. Une lettre leur sera envoyée.
- ⇒ Une demande de rendez-vous à Mme Kerangueven, déléguée à la Culture de la ville de Montpellier sera faite.

A suivre :

La prochaine rencontre entre les représentants des deux collectivités concernées par la loi NOTRe, « Commission Locale d'Évaluation des Ressources et des Charges Transférées » (CLERCT) aura lieu le 8 décembre prochain.

Qu'en adviendra-t-il ?